

DÉLIBÉRATION n° 2025-07-05-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 05/07/2025,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration

DÉCIDE :

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars

Le conseil approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 8 mars 2025 joint en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 24

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/07/2025

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence

DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 22/07/2025

